

## **Institutions de dépôt ayant acquis le statut d'autorité de dépôt internationale selon le Traité de Budapest**

Conformément à la règle 13.2.a) du Règlement d'exécution du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, est publiée ci-dessous une liste des autorités de dépôt internationales au 1<sup>er</sup> avril 2012, qui indique, à l'égard de chacune d'elles, les types de micro-organismes qui peuvent y être déposés et le montant des taxes qu'elle perçoit.

Pour obtenir des informations supplémentaires, incluant les exigences des autorités de dépôt internationales conformément à la règle 6.3 du Règlement d'exécution du Traité de Budapest, veuillez vous référer à la Section D du Guide du dépôt des micro-organismes selon le Traité de Budapest.

## Index des États

	<b>Pages</b>
Allemagne.....	5 - 6
Australie.....	7 - 8
Belgique.....	9 - 11
Bulgarie.....	12
Canada.....	13
Chile .....	14 - 15
Chine.....	16 - 18
Espagne.....	19 - 21
États-Unis d'Amérique.....	22 - 25
Fédération de Russie.....	26 - 29
Finlande.....	30 - 31
France.....	32 - 33
Hongrie.....	34
Inde.....	35 - 37
Italie.....	38 - 39
Japon.....	40 - 43
Lettonie.....	44
Pays-Bas.....	45 - 46
Pologne.....	47 - 48
République de Corée.....	49 - 51
République tchèque.....	52
Royaume-Uni.....	53 - 62
Slovaquie.....	63

## Index des Autorités de dépôt internationales (ADIs)

	Pages
Agricultural Research Service Culture Collection (NRRL), États-Unis d'Amérique.....	22
American Type Culture Collection (ATCC), États-Unis d'Amérique .....	24
Autorité de dépôt internationale du Canada (ADIC), Canada .....	13
Banco Español de Algas (BEA), Espagne .....	19
Banque nationale de micro-organismes et de cultures de cellules industriels (NBIMCC), Bulgarie.....	12
Belgian Coordinated Collections of Microorganisms (BCCM <sup>TM</sup> ), Belgique.....	9
CABI Bioscience, UK Centre (IMI), Royaume-Uni.....	53
Centraalbureau voor Schimmelcultures (CBS), Pays-Bas.....	45
Centre chinois de cultures de référence (CCCR), Chine.....	16
Centre coréen de cultures de micro-organismes (CCCM), République de Corée.....	49
Centre de biotechnologies avancées (CBA), Italie.....	38
Centre général chinois de cultures microbiologiques (CGCCM), Chine.....	17
Centre national de recherche pour les antibiotiques (CNRA), Fédération de Russie.....	26
Colección Chilena de Recursos Genéticos Microbianos (CChRGM), Chili.....	14
Colección Española de Cultivos Tipo (CECT), Espagne.....	20
Collection coréenne de cultures de référence (CCCR), République de Corée.....	50
Collection de culture de levures (CCL), Slovaquie.....	63
Collection des levures industrielles DBVPG, Italie.....	39
Collection de souches microbiennes de la Lettonie (CSML), Lettonie.....	44
Collection IBAA de micro-organismes industriels, Pologne.....	47
Collection nationale de cultures de micro-organismes (CNCM), France.....	32
Collection nationale des micro-organismes agricoles et industriels (CNMAI), Hongrie.....	34
Collection nationale russe de micro-organismes industriels (VKPM), Fédération de Russie.....	27
Collection polonaise de micro-organismes (CPM), Pologne.....	48
Collection russe de micro-organismes (VKM), Fédération de Russie.....	29
Collection tchèque de micro-organismes (CTM), République tchèque.....	52
Culture Collection of Algae and Protozoa (CCAP), Royaume-Uni.....	54
European Collection of Cell Cultures (ECACC), Royaume-Uni .....	55
Fondation coréenne de recherche sur les lignées cellulaires (FCRLC), République de Corée.....	51
International Patent Organism Depository (IPOD), National Institute of Technology and Evaluation (NITE), Japon.....	40
Lady Mary Fairfax CellBank Australia (CBA), Australie .....	7
Leibniz-Institut DSMZ - Deutsche Sammlung von Mikroorganismen und Zellkulturen GmbH (DSMZ), Allemagne .....	5
Microbial Culture Collection (MCC), Inde .....	35
Microbial Type Culture Collection and Gene Bank (MTCC), Inde.....	37
National Collection of Type Cultures (NCTC), Royaume-Uni .....	59
National Collection of Yeast Cultures (NCYC), Royaume-Uni .....	60
National Collections of Industrial, Food and Marine Bacteria (NCIMB), Royaume-Uni .....	57
National Institute for Biological Standards and Control (NIBSC), Royaume-Uni.....	61

**Pages**

National Institute of Technology and Evaluation, Patent Microorganisms	
Depository (NPMD), Japon .....	42
The National Measurement Institute (NMI), Australie.....	8
VTT Culture Collection (VTTCC), Finlande.....	30

## Allemagne

---

### Autorité de dépôt internationale

Leibniz-Institut DSMZ - Deutsche Sammlung von Mikroorganismen und Zellkulturen GmbH (DSMZ)

Inhoffenstr. 7B  
38124 Braunschweig

Téléphone : (49-531) 2616 254

Télécopieur : (49-531) 2616 418, 2616 225

E-mail : vew@dsmz.de

Internet : <http://www.dsmz.de>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Bactéries et archées (y compris celles hébergeant des plasmides), champignons (y compris les levures), bactériophages, plasmide ADN, virus de plantes, cultures de cellules végétales (cultures de cellules de plantes indifférenciées, tissus et cultures de cellules végétales embryogènes, cultures de pousses *in vitro*), cultures de cellules humaines et animales (y compris les hybridomes).

Aux fins du dépôt, la DSMZ accepte exclusivement les micro-organismes qui appartiennent aux groupes à risque 1 ou 2, selon la *Directive 2000/54/CE du 18 septembre 2000 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail (JO n° L262, pp. 21 à 45) ou la loi allemande correspondante (Biostoffverordnung du 27 janvier 1999 (BGBI. I, p. 50))* modifiée par l'article 8 de l'ordonnance du 23 décembre 2004 (BGBI. I, p. 3758).

Les organismes manipulés génétiquement ou l'ADN isolé doivent pouvoir être traités conformément à la *classe 1 ou 2 de la directive 2009/41/CE du 6 mai 2009 relative à l'utilisation confinée de micro-organismes génétiquement modifiés (JO n° L125, pp. 75 à 97) ou aux degrés de sécurité S1 ou S2 de la loi allemande régissant le génie génétique du 16 décembre 1993, BGBI. I, p. 2066; modifiée en dernier lieu par l'Art. 1 G du 9 décembre 2010, BGBI. I, p. 1934.*

Le matériel biologique indiqué ci-dessus ne peut être pris en dépôt s'il est contaminé par des organismes étrangers.

Les mélanges de cultures microbiologiques qui comprennent plus de deux composants ne sont pas acceptés. Les mélanges de deux composants ne sont acceptés qu'à la condition a) de ne pas pouvoir être cultivés séparément en tant que cultures pures et b) de pouvoir être distingués facilement au microscope ou au microscope.

Les virus de plantes qui ne peuvent être multipliés par contamination mécanique de plantes ne peuvent être pris en dépôt.

La DSMZ se réserve le droit de refuser le dépôt de substances dont la conservation présente, selon elle, des risques excessifs ou qu'elle n'est pas en mesure de traiter.

Dans tous les cas, le matériel déposé doit se prêter à la conservation par lyophilisation ou dans l'azote liquide, ou par toute autre méthode de conservation à long terme, sans subir de modification importante.

Barème des taxes		<u>EUR</u>
1.a)	Mise en dépôt (comprenant le contrôle initial de viabilité, la conservation et le stockage de la matière biologique) :	
	- bactéries, archées, champignons, plasmides, bactériophages et virus végétaux	750
	- cultures de cellules végétales, cultures de cellules humaines et animales	1 350
b)	Conversion d'un dépôt effectué en dehors du Traité de Budapest en dépôt selon le Traité de Budapest :	
	- bactéries, archées, champignons, plasmides, bactériophages et virus végétaux	750
	- cultures de cellules végétales, cultures de cellules humaines et animales	1 350
c)	Prorogation de la durée de conservation, par année :	
	- bactéries, archées, champignons, plasmides, bactériophages et virus végétaux	25
	- cultures de cellules végétales, cultures de cellules humaines et animales	45
2.	Délivrance d'une déclaration sur la viabilité :	
a)	lorsqu'un contrôle de viabilité est demandé	110
b)	sur la base du dernier contrôle de viabilité effectué	45
3.	Remise d'un échantillon (plus frais d'expédition)	110
4.	Communication d'informations	45
5.	Délivrance d'une attestation	45

Les clients résidant en République fédérale d'Allemagne ou ceux résidant dans l'Union européenne et n'ayant communiqué aucun numéro d'identification TVA sont assujettis à la taxe sur le chiffre d'affaires dont le taux est actuellement fixé à 7%.

Toutes les factures adressées à des clients à l'étranger sont majorées d'une taxe de traitement pour frais bancaires.

Dernière modification : février 2012

## Australie

### Autorité de dépôt internationale

Lady Mary Fairfax CellBank Australia (CBA)  
 Children's Medical Research Institute  
 214 Hawkesbury Road  
 Westmead NSW 2145

Adresse postale :  
 Locked Bag 23  
 Wentworthville NSW 2145

Téléphone : (61-2) 8865 2977  
 Télécopieur : (61-2) 9687 2120  
 E-mail : [info@cellbankaustralia.com](mailto:info@cellbankaustralia.com)  
 Internet : <http://www.cellbankaustralia.com>

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

La CBA acceptera en dépôt les lignées cellulaires humaines et animales ainsi que les hybridomes qui peuvent être conservés dans l'azote liquide sans altération notable ni perte de leurs propriétés ou de leur viabilité.

La CBA n'acceptera pas en dépôt, pour le moment, les organismes génétiquement modifiés nécessitant des normes matérielles de niveau 3 ou 4 (PC3) ou (PC4). Les dépôts devront être accompagnés d'un avis favorable sur l'évaluation du risque biologique.

### Barème des taxes

1. <u>Lignées cellulaires</u>	Dollars australiens
Pour la conservation du micro-organisme conformément au traité, y compris la certification et la déclaration sur la viabilité	2 600
Délivrance d'une déclaration sur la viabilité nouvelle ou mise à jour	170
2. <u>En général</u>	
Remise d'un échantillon (hors frais d'expédition)	210
Délivrance d'une certification (nouvelle ou modifiée)	110
Taxe d'administration des modifications	110

Les taxes, y compris la taxe sur les produits et services (GST) le cas échéant, sont payables à *CellBank Australia*.

Dernière modification : février 2010

## Australie

---

### Autorité de dépôt internationale

The National Measurement Institute (NMI)  
1, Suakin Street  
Pymble, N.S.W. 2073

Adresse postale :  
P.O. Box 385  
Pymble, N.S.W. 2073

Téléphone : (61-3) 9644 4888  
Télécopieur : (61-3) 9644 4999  
E-mail : [budapest.treaty@measurement.gov.au](mailto:budapest.treaty@measurement.gov.au)  
Internet : <http://www.measurement.gov.au>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Bactéries (actinomycètes compris), levures et champignons, à l'exception des types pathogènes pour l'homme et l'animal, qui peuvent être conservées sans altération notable de leurs propriétés par les méthodes couramment appliquées (c'est-à-dire congélation et lyophilisation).

Préparations d'acide nucléique et phages si leur manipulation normale en laboratoire ne présente pas de risques et si le déposant fournit du matériel approprié pour la conservation.

Le NMI n'accepte pas en dépôt, pour le moment, les cultures animales, végétales, les cultures d'algues et de protozoaires, celles d'agents tels que virus, rickettsies et chlamydo-bactéries, les micro-organismes qui exigeraient, de l'avis du conservateur de la collection, des soins par trop vigilants au stade de la manipulation et de la préparation en vue de la conservation.

---

### Barème des taxes

	<u>AUD</u>
a) Conservation	1 000
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	270
c) Remise d'un échantillon	270

Dernière modification : octobre 2008

## Belgique

---

### Autorité de dépôt internationale

Belgian Coordinated Collections of Microorganisms (BCCM<sup>TM</sup>)  
Service public fédéral de programmation Politique scientifique  
8, rue de la Science  
1000 Bruxelles

Téléphone : (32-2) 238 34 11  
Télécopieur : (32-2) 230 59 12  
E-mail : bosc@belspo.be  
Internet : <http://www.belspo.be/bccm>

---

### Collections

Institut scientifique de Santé publique  
Section Mycologie (BCCM<sup>TM</sup>/IHEM)  
14, rue J. Wytzman  
1050 Bruxelles

Téléphone : (32-2) 642 56 30  
Télécopieur : (32-2) 642 55 19  
E-mail : [bccm.ihem@iph.fgov.be](mailto:bccm.ihem@iph.fgov.be)

Universiteit Gent  
Vakgroep Moleculaire Biologie - Plasmidecollectie (BCCM<sup>TM</sup>/LMBP)  
Technologiepark, 927  
9052 Zwijnaarde

Téléphone : (32-9) 331 38 43  
Télécopieur : (32-9) 331 35 04  
E-mail : [bccm.lmbp@dmbr.UGent.be](mailto:bccm.lmbp@dmbr.UGent.be)

Universiteit Gent  
Laboratorium voor Microbiologie - Bacteriëncollectie (BCCM<sup>TM</sup>/LMG)  
K.L. Ledeganckstraat, 35  
9000 Gent

Téléphone : (32-9) 264 51 08  
Télécopieur : (32-9) 264 53 46  
E-mail : [bccm.lmg@UGent.be](mailto:bccm.lmg@UGent.be)

Université catholique de Louvain  
Mycothèque de l'Université catholique de Louvain (BCCM<sup>TM</sup>/MUCL)  
Place Croix du Sud, 3 – bte 6  
1348 Louvain-La-Neuve

Téléphone : (32-10) 47 37 42  
Télécopieur : (32-10) 45 15 01  
E-mail : bccm.mucl@mbla.ucl.ac.be

---

### **Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté**

BCCM<sup>TM</sup>/IHEM : champignons filamenteux et levures, y compris les champignons et levures pathogènes agents de mycoses de l'homme et des animaux ainsi que les actinomycètes.

BCCM<sup>TM</sup>/LMBP : matériel génétique, recombinant ou non, cloné dans un hôte ou sous la forme de matériel isolé (par exemple des plasmides); des lignées de cellules humaines et animales, naturelles ou génétiquement modifiées, y compris des hybridomes. Les dépôts de micro-organismes génétiquement modifiés doivent correspondre au groupe de risque 1 ou 2 comme défini par la directive EU 98/81/CE et ses mises-à-jour, relative à l'utilisation confinée de micro-organismes génétiquement modifiés.

BCCM<sup>TM</sup>/LMG : bactéries, y compris les actinomycètes, à l'exception des pathogènes appartenant à un groupe de risque supérieur au groupe de risque 2 selon la directive EU 2000/54/EC et ses mises-à-jour.

BCCM<sup>TM</sup>/MUCL : champignons filamenteux et levures, y compris les phytopathogènes, à l'exception des champignons pathogènes agents de mycoses de l'homme et des animaux, appartenant à un groupe de risque supérieur au groupe de risque 2 selon la directive EU 2000/54/EC et ses mises-à-jour.

De manière générale, les collections BCCM<sup>TM</sup> n'acceptent que les souches qui peuvent être mises en culture et préservées dans des conditions techniquement réalisables par la collection concernée et qui peuvent être conservées, autrement qu'en activité végétative continue, sans induction de changements significatifs de leurs caractéristiques.

Exceptionnellement, les collections BCCM<sup>TM</sup> peuvent accepter des dépôts de micro-organismes qui ne peuvent être conservés autrement qu'en culture active. L'acceptation ainsi que le coût d'un tel dépôt sont négociés au cas par cas avec le déposant éventuel. Selon cette même procédure de négociation au cas par cas, elles peuvent exceptionnellement accepter des dépôts de mélanges de micro-organismes pour autant que la composition du mélange soit définie et ses composants soient identifiables et qui peuvent être préservés dans les proportions désirées (les mélanges dont la composition est non définie ou les composants non identifiables sont d'office exclus).

Les collections BCCM<sup>TM</sup> se réservent également le droit de refuser le dépôt de matériel biologique dont la manipulation ou la conservation présente des risques qu'elles jugent excessifs.

Tout dépôt de matériel biologique sera directement traité auprès de la collection BCCM<sup>TM</sup> concernée.

**Barème des taxes**

	<u>EUR</u>
1. Pour des cultures de bactéries, levures et champignons filamenteux, y compris les actinomycètes	
a) Conservation	550
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité :	
- quand le contrôle de viabilité est effectué	50
- sur la base du dernier contrôle de viabilité	20
c) Remise d'un échantillon	50
d) Communication d'informations	20
e) Délivrance d'une attestation	20
2. Pour les cellules humaines, cellules animales et hybridomes	
a) Conservation	1 200
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité :	
- quand le contrôle de la viabilité est exécuté	75
- sur la base du dernier contrôle de viabilité	20
c) Remise d'un échantillon	100
d) Communication d'informations	20
e) Délivrance d'une attestation	20

## 3. Pour le matériel génétique (par exemple des plasmides)

Pour le matériel génétique qui peut être cryopréservé à  $-80^{\circ}\text{C}$ , le barème des taxes appliqué pour les bactéries, levures et champignons est en vigueur (voir le point 1 ci-dessus). Dans le cas où le matériel génétique requiert une conservation dans l'azote liquide, le barème des taxes appliqué pour les cellules humaines et cellules animales est en vigueur (voir le point 2 ci-dessus).

Les prix s'entendent hors frais d'expédition et bancaires.

Dernière modification : octobre 2008

## Bulgarie

---

### Autorité de dépôt internationale

Banque nationale de micro-organismes et de cultures de cellules industriels (NBIMCC)  
125, boulevard Tsarigradsko chaussee, Bloc 2  
1113 Sofia

Adresse postale :  
P.O. Box 239  
1113 Sofia

Téléphone : (359-2) 872 08 65  
Télécopieur : (359-2) 872 08 65  
E-mail : nbimcc@cablebg.net, nbimcc@nbimcc.org  
Internet : <http://www.nbimcc.org>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Bactéries, actinomycètes, champignons filamenteux, levures, lignées de cellules animales, virus animaux et végétaux, micro-organismes contenant des plasmides.

Le NBIMCC accepte seulement en dépôt les micro-organismes qui, selon la réglementation n° 4 sur la protection des travailleurs exposés aux risques d'agents biologiques sur leur lieu de travail (SJ No. 105 du 08.11.2002) ou la Directive 2000/54/EC, appartiennent aux groupes à risque 1 et 2.

---

### Barème des taxes

	<u>BGN</u>
a) Conservation	1 200
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	120
c) Remise d'un échantillon	120

Dernière modification : octobre 2008

## Canada

---

### Autorité de dépôt internationale

Autorité de dépôt internationale du Canada (ADIC)  
 Laboratoire national de microbiologie  
 Agence de santé publique du Canada  
 Centre scientifique canadien de santé humaine et animale  
 1015, rue Arlington  
 Winnipeg, MB R3E 3R2

Téléphone : (1-204) 789 60 30

Télécopieur : (1-204) 789 20 18

Internet : <http://www.nml-lnm.gc.ca/IDAC-ADI/index-eng.htm> (version anglaise)

<http://www.nml-lnm.gc.ca/IDAC-ADI/index-fra.htm> (version française)

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

L'ADIC acceptera le dépôt des virus animaux de niveau de risque 1, 2 et 3, des bactéries de niveau de risque 1, 2 et 3, de tous les bactériophages, de toutes les lignées cellulaires de mammifère et de tous les gènes clonés. Les champignons (qui présentent de l'intérêt pour la santé humaine), les hybridomes, les levures (qui présentent de l'intérêt pour la santé humaine), les plasmides et les phages vecteurs, les bibliothèques et les autres matériaux d'ADN ribosomique seront également acceptés.

L'ADIC n'acceptera que les dépôts qui peuvent être préservés par congélation ou lyophilisation sans modification importante de leurs propriétés. Les dépôts qui ne peuvent être conservés selon ces techniques, ou qui peuvent être gardés en culture active seulement, peuvent être acceptés exceptionnellement, après négociation et détermination des droits connexes.

---

### Barème des taxes

	<u>CAD</u>
a) Délivrance d'une déclaration de viabilité	200
b) Conservation (30 ans)	800
c) 30 ans de notification des parties demandeuses	500
d) Remise d'un échantillon (plus frais d'expédition)	50
e) Accusé de réception de la description scientifique révisée	50
f) Communication de la description scientifique à un tiers	50
g) Chaque période de cinq ans d'entreposage au-delà de 30 ans	125

Cette liste est celle des droits de base. Un supplément peut être exigé pour les dépôts qui demandent des conditions ou des soins particuliers. La taxe canadienne sur les biens et services, au taux en vigueur, s'ajoute à tous les droits.

## Chili

---

### Autorité de dépôt internationale

Colección Chilena de Recursos Genéticos Microbianos (CChRGM)  
Avenida Vicente Méndez 515,  
Chillán, Region VIII

Téléphone: (56-42) 209500  
Télécopieur: (56-42) 209599

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

La CChRGM pourra accepter en dépôt à long terme des micro-organismes pouvant être utilisés ou avoir des effets dans le domaine agroforestier, environnemental ou dans des processus industriels. Plus précisément, la CChRGM pourra accepter en dépôt des nématodes, des champignons (moisissures, champignons filamenteux, levures, champignons supérieurs), des bactéries (y compris les champignons actinomycètes), des micro-organismes contenant des plasmides susceptibles d'être conservés sans altération de leurs propriétés au moyen d'une sous-culture et d'un stockage par cryoconservation ou lyophilisation. Elle peut aussi accepter des collections de nématodes, plus précisément des nématodes entomopathogènes, destinés à être conservés *in vivo* dans un milieu liquide.

La CChRGM peut accepter en dépôt des micro-organismes de végétaux, antagonistes de phytopathogènes, nématophages, entomopathogènes, mycorhizes, endophytes de plantes, agents de bioremédiation et micro-organismes issus de processus industriels.

Sont exclus les micro-organismes pathogènes d'origine animale ou humaine ou de nature inconnue. Sont exclus les mélanges de cultures, les cultures contaminées, les cultures sans description scientifique appropriée et celles dont l'identité ne peut pas être vérifiée.

Actuellement, la CChRGM ne peut pas accepter en dépôt les algues, les protozoaires, les lignées cellulaires humaines, les virus animaux et les hybridomes.

En règle générale, ne pourront être acceptées en dépôt dans la CChRGM que les souches pouvant être cultivées et conservées dans des conditions techniquement possibles compte tenu des collections conservées, sans que cela entraîne de changements importants au regard de leurs caractéristiques.

Pour le moment, les dépôts de préparations d'acides nucléiques ou de phages ne sont pas acceptés; il est à espérer que des techniques et des processus permettant de les accepter pourront être mis au point au sein du laboratoire.

La CChRGM se réserve le droit, par l'intermédiaire de son administrateur, d'accepter ou de refuser des micro-organismes qui nécessitent par nature un traitement spécial ou présentent un risque lors de leur manipulation et de leur préparation en vue de leur conservation. Exceptionnellement, il est possible d'accepter en dépôt des micro-organismes qui nécessitent un traitement spécial, mais les coûts et les conditions du dépôt devront être fixés et négociés au cas par cas, le cas échéant.

**Barème des taxes**

Taxes	Pesos chiliens (ch\$)
Conservation de chaque souche	14 700 000 (30 ans)
Délivrance de la déclaration de viabilité	65 000
Fourniture d'un échantillon	45 000
Communication de renseignements	21 000

Dernière modification : mars 2012

## Chine

---

### Autorité de dépôt internationale

Centre chinois de cultures de référence (CCCR)  
 College of Life Sciences  
 Wuhan University  
 Wuhan 430072

Téléphone : (86-27) 6875 2319, 6875 4712, 6875 4052, 6875 4001

Télécopieur : (86-27) 6875 4833

E-mail : cctcc@whu.edu.cn

Internet : <http://www.cctcc.org.cn>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Algues, virus animaux, bactéries, lignées cellulaires, champignons, hybridomes, cultures de cellules végétales, virus végétaux, plasmides, phages, semences végétales et levures. Si le micro-organisme est un pathogène dangereux, le déposant doit consulter au préalable le CCCR qui décidera s'il peut ou non accepter en dépôt la souche en question.

Pour le moment, le CCCR n'accepte pas en dépôt le matériel biologique dont la législation chinoise restreint l'importation ou dont la conservation présente des risques qu'il juge excessifs. Par ailleurs, il rejette les demandes de matériel biologique dont la législation chinoise restreint l'exportation.

Nonobstant ce qui précède, le CCCR se réserve le droit de refuser ou d'accepter en dépôt le matériel qui, de l'avis du directeur, présente un risque inacceptable ou est trop difficile à gérer.

---

### Barème des taxes

	<u>USD</u>
a) Conservation :	
- algues, bactéries, champignons, levures	500
- lignées cellulaires, hybridomes, cultures de cellules animales, virus animaux et végétaux, plasmides, phages, semences	700
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité :	
- bactéries (sans plasmides), champignons, levures, algues	50
- lignées de cellules animales (y compris les hybridomes), virus animaux et végétaux, bactéries avec plasmides	Au cas-par-cas
c) Remise d'un échantillon :	
- algues, bactéries, champignons, levures	40
- Virus animaux, lignées cellulaires, hybridomes, cultures de cellules végétales, virus végétaux, plasmides, phages, semences	70
d) Communication d'informations	40



## Chine

---

### Autorité de dépôt internationale

Centre général chinois de cultures microbiologiques (CGCCM)  
Institut de microbiologie  
Académie chinoise des sciences  
No. 1 West Beichen Road  
Chaoyang District  
Beijing 100 101

Téléphone : (86-10) 6480 7355  
Télécopieur : (86-10) 6480 7288  
E-mail : cgmcc@im.ac.cn  
Internet : <http://www.cgmcc.net>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

À l'exception des micro-organismes pathogènes appartenant au groupe à risque 1 (classification chinoise) : bactéries (y inclus les actinomycètes), levures, champignons filamenteux, micro-organismes anaérobies, algues unicellulaires, lignées de cellules animales, lignées de cellules végétales, mycoplasmes, virus, bactériophages, plasmides, semences végétales.

Temporairement, le CGCCM n'accepte pas en dépôt le matériel biologique ci-après : protozoaires.

De manière générale, le CGCCM n'accepte que les souches qui peuvent être mises en culture dans des conditions techniquement réalisables par la collection intéressée et conservées, autrement qu'en activité végétative continue, sans induction de changements significatifs de leurs caractéristiques.

Exceptionnellement, le CGCCM peut accepter des dépôts qu'il est impossible de conserver autrement qu'en culture active, mais l'acceptation de tels dépôts devra être décidée et le montant de la taxe y relative sera fixé, au cas-par-cas, par négociation préalable avec le déposant potentiel.

Le CGCCM se réserve, en vertu de l'article 5 du Traité de Budapest, le droit de refuser :

- le dépôt de matériel biologique dont la législation chinoise restreint l'importation;
- le dépôt de matériel biologique dont la conservation présente des risques qu'il juge excessifs.

Le CGCCM se réserve aussi le droit de rejeter toute demande de matériel biologique dont la législation chinoise restreint l'exportation.

---

**Barème des taxes**

	<u>USD</u>
a) Conservation	800
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	100
c) Remise d'un échantillon	100
d) Communication d'informations	50

Les autres monnaies seront converties en USD au taux de change de la Banque de Chine.

Dernière modification : février 2010

## Espagne

---

### Autorité de dépôt internationale

Banco Español de Algas (BEA)  
 Centre de biotechnologie marine  
 Université de Las Palmas, Grande Canarie  
 Muelle de Taliarte s/n  
 35214 Telde  
 Las Palmas

Téléphone : (34-928) 13 32 90  
 Télécopieur : (34-928) 13 28 30  
 E-mail : [info@marinebiotechnology.org](mailto:info@marinebiotechnology.org)  
 Internet : <http://www.ulpgc.es/webs/cbm/>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Les microalgues et cyanobactéries d'eau douce, d'eau de mer, d'eau hypersaline et de sol, ainsi que les macroalgues marines qui peuvent être conservées au moyen de sous-cultures sans altération de leurs propriétés.

La BEA acceptera prochainement les microalgues, cyanobactéries et macroalgues (sous forme de tissus ou de spores) pouvant être conservées par cryogénéisation.

---

### Barème des taxes

	<u>Euros</u>
a) Conservation :	
- souches cryopréservées	950
- autres méthodes	3.000
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	100
c) Remise d'échantillons	60 (plus frais d'expédition)
d) Communication de renseignements	50

Dernière modification : février 2012

## Espagne

---

### Autorité de dépôt internationale

Colección Española de Cultivos Tipo (CECT)  
Edificio 3 CUE. Parc Cientific Universitat de Valencia  
Catedrático Augustín Escardino, 9  
46980 Paterna (Valencia)

Téléphone : (34-963) 54 46 12  
Télécopieur : (34-963) 54 31 87  
E-mail : [patents@cect.org](mailto:patents@cect.org)  
Internet : <http://www.cect.org>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Bactéries, actinomycètes compris, pouvant être conservées par congélation ou lyophilisation sans modification notable de leurs propriétés, et appartenant à un groupe à risque inférieur au groupe 2 défini en 1984 par l'Advisory Committee on Dangerous Pathogens (ACDP) du Royaume-Uni dans *Categorization of Pathogens according to Hazard and Categories of Containment* (HMSO, Londres, ISBN 0-11-883761-3).

Plasmides, champignons filamenteux, y compris les levures, à l'exception des espèces notoirement pathogènes pour l'homme, les plantes et les animaux, et pouvant être conservés par congélation ou lyophilisation sans modification notable de leurs propriétés.

La CECT n'accepte pas en dépôt le matériel biologique suivant : micro-organismes anaérobies (excepté le *Clostridium*), algues et cyanobactéries, embryons, protozoaires, lignées de cellules animales, lignées de cellules végétales, mycoplasmes, semences végétales, virus, bactériophages.

Nonobstant ce qui précède, la CECT se réserve le droit de rejeter ou d'accepter tout matériel dont le dépôt comporte, selon le directeur, un risque inacceptable ou dont la manipulation s'avère trop compliquée.

---

**Barème des taxes**

	<u>EUR</u>
Conservation :	
(a) Dépôts initiaux	550
(b) Nouveaux dépôts	80
(c) Extension de la durée de conservation après la période prévue selon la règle 9 du Règlement du Traité de Budapest, par année	25
Délivrance d'une déclaration de viabilité :	
(a) Lorsqu'un test de viabilité est nécessaire	110
(b) Sur la base du plus récent test de viabilité	45
Remise d'échantillons	110
Communication d'informations	110

Dernière modification : décembre 2011

## États-Unis d'Amérique

### Autorité de dépôt internationale

Agricultural Research Service Culture Collection (NRRL)  
1815 North University Street  
Peoria, Illinois 61604

Téléphone : (1-309) 685 40 11  
Internet : <http://nrml.ncaur.usda.gov>

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

1. Toutes les souches de bactéries, de levures, de moisissures d'*Actinomycetales*, intéressant les secteurs de l'agriculture et de l'industrie, SAUF :

- a) *Actinobacillus* (toutes les espèces); *Actinomyces* (toutes les espèces anaérobies et microaérophiles); *Arizona* (toutes les espèces); *Bacillus anthracis*; *Bartonella* (toutes les espèces); *Bordetella* (toutes les espèces); *Borrelia* (toutes les espèces); *Brucella* (toutes les espèces); *Clostridium botulinum*; *Clostridium chauvoei*; *Clostridium haemolyticum*; *Clostridium histolyticum*; *Clostridium novyi*; *Clostridium septicum*; *Clostridium tetani*; *Corynebacterium diphtheriae*; *Corynebacterium equi*; *Corynebacterium haemolyticum*; *Corynebacterium pseudotuberculosis*; *Corynebacterium pyogenes*; *Corynebacterium renale*; *Diplococcus* (toutes les espèces); *Erysipelothrix* (toutes les espèces); *Escherichia coli* (toutes les types entéropathogènes); *Francisella* (toutes les espèces); *Haemophilus* (toutes les espèces); *Herellea* (toutes les espèces); *Klebsiella* (toutes les espèces); *Leptospira* (toutes les espèces); *Listeria* (toutes les espèces); *Mima* (toutes les espèces); *Moraxella* (toutes les espèces); *Mycobacterium avium*; *Mycobacterium bovis*; *Mycobacterium tuberculosis*; *Mycoplasma* (toutes les espèces); *Neisseria* (toutes les espèces); *Pasteurella* (toutes les espèces); *Pseudomonas pseudomallei*; *Salmonella* (toutes les espèces); *Shigella* (toutes les espèces); *Sphaerophorus* (toutes les espèces); *Streptobacillus* (toutes les espèces); *Streptococcus* (toutes les espèces pathogènes); *Treponema* (toutes les espèces); *Vibrio* (toutes les espèces); *Yersinia* (toutes les espèces);
- b) *Blastomyces* (toutes les espèces); *Coccidioides* (toutes les espèces); *Cryptococcus neoformans*; *Cryptococcus uniguttulatus*; *Histoplasma* (toutes les espèces); *Paracoccidioides* (toutes les espèces);
- c) Tous les agents tels que virus, rickettsies, et chlamydo-bactéries;
- d) Agents susceptibles de communiquer ou de disséminer toute maladie contagieuse ou infectieuse de l'homme et des animaux, notamment de la volaille, et dont l'introduction ou la distribution aux États-Unis d'Amérique, ou les deux, nécessitent une autorisation;

- e) Agents classés comme parasites des cultures et dont l'introduction ou la distribution aux États-Unis d'Amérique, ou les deux, nécessitent une autorisation;
- f) Mélanges de micro-organismes;
- g) Micro-organismes qui ont besoin d'un milieu de culture particulier et qui exigent (de l'avis du conservateur de la collection) des soins par trop vigilants au stade de la manipulation et de la préparation de la culture lyophilisée;
- h) Phages non insérés dans des micro-organismes;
- i) Anticorps monoclonaux;
- j) Toutes les lignées de cellules;
- k) Plasmides non insérés dans des micro-organismes.

2. Les souches de micro-organismes constituées de recombinants, les souches contenant des molécules d'ADN recombinant, les souches contenant leurs propres plasmides existant à l'état naturel, les souches dans lesquelles auront été insérés un ou plusieurs plasmides existant à l'état naturel et provenant d'un autre hôte, les souches dans lesquelles auront été insérés un ou plusieurs plasmides de synthèse, et les souches contenant des virus de tout type, à l'exclusion de celles qui sont déjà énumérées comme étant inacceptables, ne seront acceptées que dans la mesure où le document de dépôt accompagnant la ou les préparations microbiennes précise clairement que la descendance de la ou des souches peut être traitée selon des normes matérielles d'isolement de niveau P1 ou d'un niveau inférieur et où les exigences relatives à l'isolement biologique répondent à tous les autres critères précisés dans la publication de l'US Department of Health and Human Services et des National Institutes of Health intitulée *Guidelines for Research Involving Recombinant DNA Molecules, December 1978* (Federal Register, vol. 43, n° 247 – vendredi 22 décembre 1978) et dans les révisions ultérieures de ce texte.

---

### **Barème des taxes**

Applicable aux cultures déposées après le 30 octobre 1983 en liaison avec un brevet. Aucune taxe n'est perçue pour les cultures déposées ou reçues avant cette date.

	<u>USD</u>
a) Dépôt de chaque souche (payable au moment du dépôt)	500
b) Remise d'un échantillon	20

Les chèques, libellés en USD, doivent être établis à l'ordre de l'Agricultural Research Service, United States Department of Agriculture.

Les laboratoires du Ministère de l'agriculture des États-Unis d'Amérique et ses collaborateurs désignés sont exonérés du paiement des taxes.

Dernière modification : juin 1987

## États-Unis d'Amérique

---

### Autorité de dépôt internationale

American Type Culture Collection (ATCC)  
10801 University Boulevard  
Manassas, Virginia 20110-2209

Téléphone : (1-703) 365 27 00  
Télécopieur : (1-703) 334 29 32  
E-mail : PatentDeposit@atcc.org  
Internet : <http://www.atcc.org>

---

### Types de matériel biologique dont le dépôt est accepté

ADN, algues, ARN, bactéries (pathogènes et non pathogènes), bactériophages, champignons (pathogènes et non pathogènes), cultures de cellules animales, cultures de cellules humaines, cultures de cellules végétales, embryons<sup>1</sup>, hybridomes, oncogènes, plasmides (hébergés ou non dans un hôte), protozoaires (non parasites, parasites et pathogènes), semences et levures (pathogènes et non pathogènes), virus animaux, virus végétaux.

Les normes matérielles d'isolement les plus élevées que puisse accepter l'ATCC sont celles du niveau de biosécurité 3 (BSL 3) selon les indications données dans la publication CDC/NIH *Biosafety in Microbiological and Biomedical Laboratories*, 4<sup>e</sup> édition, 1999, et dans la publication NHI *Guidelines for Research Involving Recombinant DNA Molecules*, 2002.

Lorsque le matériel à déposer ne se prête pas à la réalisation de tests de viabilité *in vitro*, l'on s'adressera à l'ATCC pour savoir s'il peut être accepté ou non. En outre, l'acheminement de certains micro-organismes et virus exige un permis de transport spécial : se renseigner avant l'envoi auprès de l'ATCC.

CDC = *Centers for Disease Control and Prevention* (États-Unis d'Amérique)  
NIH = *National Institutes of Health* (États-Unis d'Amérique)

---

<sup>1</sup> Notifier impérativement l'ATCC avant l'envoi.

---

**Barème des taxes**

	<u>USD</u>
a) Conservation et délivrance d'une déclaration sur la viabilité :	2 500
- 30 ans de conservation et notification de la requête	
- délivrance d'une déclaration sur la viabilité	
b) Remise d'un échantillon	
- toutes les cultures de l'ATCC	par article 86 <sup>1</sup> à 281 <sup>1</sup>
- institutions sans but lucratif des États-Unis d'Amérique	86 <sup>1</sup> à 281 <sup>1</sup>
- institutions étrangères sans but lucratif	107 <sup>1</sup> à 330 <sup>1</sup>
- autres institutions des États-Unis d'Amérique et étrangères	
Sécurité biologique niveau 1	21 à 107
Sécurité biologique niveau 2	90 à 310
Sécurité biologique niveau 3	90 à 310

En raison de la diversité des dépôts auprès de l'ATCC et des milieux et conditions de culture variés et complexes qui sont nécessaires, les taxes relatives à la remise d'échantillon des cultures de l'ATCC sont variables. C'est pourquoi les taxes en vigueur sont indiquées par une fourchette qui couvre toutes les cultures actuellement disponibles auprès de l'ATCC.

Dernière modification : octobre 2008

---

<sup>1</sup> Manipulation et préparation additionnelles – dépend de la destination et du niveau de risque

## Fédération de Russie

### Autorité de dépôt internationale

Centre national de recherche pour les antibiotiques (CNRA)  
Nagatinskaya St. 3-a  
Moscou 113105

Téléphone : (7-499) 611 42 38, 611 20 20

Télécopieur : (7-499) 611 42 38

E-mail : fgup\_gnca@mail.ru

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Bactéries (y compris les actinomycètes) et champignons microscopiques (y compris les levures) à destination essentiellement médicale, à l'exclusion des micro-organismes qui sont pathogènes pour l'homme et les animaux et des micro-organismes qui sont toxicogènes pour les plantes ou qui requièrent leur mise en quarantaine.

### Barème des taxes

	<u>USD</u>
a) Conservation pour le dépôt d'un micro-organisme pendant 30 ans	250
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	70
c) Remise d'un échantillon	70
d) Communication d'informations ou délivrance d'une attestation	25
e) Taxes diverses (communication, transport)	Selon le coût réel

Ces montants n'incluent pas les frais d'expédition, lesquels sont facturés en sus à hauteur du coût réel.

Dernière modification : octobre 2008

## Fédération de Russie

### Autorité de dépôt internationale

Collection nationale russe de micro-organismes industriels (VKPM)  
 FGUP GosNII Genetika  
 1 Dorozhny proezd, 1  
 Moscou 117545

Téléphone : (7-495) 315 12 10  
 Télécopieur : (7-495) 315 12 10, 315 05 01  
 E-mail : vkpm@genetika.ru

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Bactéries (y compris les actinomycètes) et champignons microscopiques (y compris les levures), bactériophages, plasmides (dans des organismes hôtes ou sous forme d'ADN isolé), cultures de cellules végétales, cultures de cellules animales et humaines (y compris lignées hybridomes), SAUF :

- les micro-organismes qui sont ou peuvent être dangereux pour la santé ou l'environnement;
- les micro-organismes nécessitant les normes d'isolement particulières requises pour les expériences.

Les dépôts contenant des molécules d'ADN recombiné n'exigent pas de normes matérielles d'isolement supérieures à celles du niveau P2 défini dans *Guidelines for Research Involving Recombinant DNA Molecules* du National Institute of Health des États-Unis d'Amérique.

### Barème des taxes

	<u>EUR</u>
a) Conservation (30 ans)	
- bactéries (actinomycètes compris), champignons (levures comprises), bactériophages, plasmides (dans un organisme hôte ou dans des préparations d'ADN isolé)	500
- lignées de cellules, hybridomes	800
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité :	
- bactéries (actinomycètes compris), champignons (levures comprises), bactériophages, plasmides (dans un organisme hôte ou dans des préparations d'ADN isolé)	100
- lignées de cellules, hybridomes	150

c)	Remise d'un échantillon :	
	- bactéries (actinomycètes compris), champignons (levures comprises), bactériophages, plasmides (dans un organisme hôte ou dans des préparations d'ADN isolé)	100
	- lignées de cellules, hybridomes	150
d)	Communication d'informations selon la règle 7.6 ou délivrance d'une attestation selon la règle 8.2	30
e)	Autres taxes (communication, transport)	selon coût réel

Dernière modification : octobre 2008

## Fédération de Russie

### Autorité de dépôt internationale

Collection russe de micro-organismes (VKM)  
 G.K. Institut Skryabin de biochimie et de physiologie des micro-organismes  
 Académie russe des sciences  
 Prospekt Nauki No. 5  
 Pushchino 142290 (région de Moscou)

Téléphone : (7-495) 625 7448, (7-496) 773 17 77

Télécopieur : (7-495) 956 3370

E-mail : vkm@ibpm.pushchino.ru

Internet : <http://www.vkm.ru>

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Bactéries (y compris les actinomycètes) et champignons microscopiques (y compris les levures), également s'il sont porteurs d'ADN recombiné, à l'exception des micro-organismes visés par les catégories de risques pour l'homme, les animaux ou les végétaux et figurant sur les listes publiées par les autorités nationales de contrôle.

Le VKM n'accepte pas en dépôt :

- les micro-organismes dont la manipulation nécessite des normes matérielles d'isolement de niveau P2, P3 ou P4, telles que décrites dans *Laboratory Safety Monographs*;
- les micro-organismes pouvant exiger des contrôles de viabilité que le VKM n'est pas techniquement en mesure de réaliser et les mélanges de micro-organismes non définis ou non identifiables.

### Barème des taxes

	<u>USD</u>
a) Conservation	650
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	100
c) Remise d'un échantillon	130

Dernière modification : octobre 2008

## Finlande

---

### Autorité de dépôt internationale

VTT Culture Collection (VTTCC)  
VTT Technical Research Centre of Finland  
Tietotie 2  
Espoo

Adresse postale :  
P.O. Box 1000  
02044 VTT

Téléphone : (+358 20) 722 4526  
Télécopieur : (+358 20) 722 7071 (contact : Erna Storgårds)  
Mél. : culture.collection@vtt.fi  
Internet : <http://culturecollection.vtt.fi/>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Bactéries (y compris les actinomycètes) et champignons (y compris les levures) qui peuvent être conservés à – 150 °C ou sous forme lyophilisée sans altération notable ni perte de leurs propriétés ou de leur viabilité.

VTTCC accepte uniquement les organismes appartenant aux classes de risque 1 ou 2 selon la Directive 2000/54/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail, ainsi que les micro-organismes génétiquement modifiés appartenant à la classe 1 selon la Directive 98/81/CE relative à l'utilisation confinée de micro-organismes génétiquement modifiés.

Le matériel biologique ne peut pas être accepté en dépôt s'il est contaminé par des organismes étrangers. Les mélanges de cultures microbiologiques comprenant plus de deux micro-organismes ne sont pas acceptés. Les mélanges de deux micro-organismes ne sont acceptés qu'à la condition a) de ne pas pouvoir être cultivés séparément en tant que cultures pures et b) de pouvoir être distingués facilement par macroscopie ou microscopie.

VTTCC se réserve le droit de refuser le dépôt de substances dont la conservation présente, à son sens, des risques excessifs ou qu'elle n'est pas en mesure de traiter.

---

**Barème des taxes**

	<u>EUR</u>
1.a) Mise en dépôt (comprenant le contrôle initial de viabilité, la conservation et le stockage pendant 30 ans)	900
b) Conversion d'un dépôt effectué en dehors du Traité de Budapest en un dépôt conforme au Traité de Budapest	900
c) Prolongation de la durée de stockage, par année	50
2. Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	
a) lorsqu'un contrôle de viabilité est demandé	120
b) sur la base du dernier contrôle de viabilité effectué	50
3. Remise d'un échantillon	170
4. Communication d'informations	50
5. Délivrance d'une attestation	120

Les taxes ne comprennent pas la TVA, le coût du transport ou les frais bancaires.

Dernière modification : août 2010

## France

---

### Autorité de dépôt internationale

Collection nationale de cultures de micro-organismes (CNCM)  
Institut Pasteur  
28, rue du Docteur Roux  
75724 Paris Cedex 15

Téléphone : (33-1) 45 68 82 50  
Télécopieur : (33-1) 45 68 82 36  
E-mail : [georges.wagner@pasteur.fr](mailto:georges.wagner@pasteur.fr)  
Internet : <http://www.pasteur.fr/recherche/unites/Cncm>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Bactéries (y compris les actinomycètes); bactéries contenant des plasmides; bactériophages; cultures de cellules animales y compris les lignées de cellules humaines; les lignées de cellules génétiquement modifiées et les hybridomes; champignons filamenteux; les levures et les virus, SAUF :

- les cellules végétales;
- les micro-organismes dont la manipulation nécessite des normes matérielles d'isolement de niveau P3 ou P4, selon les descriptions fournies par les National Institutes of Health dans *Guidelines for Research Involving Recombinant DNA Molecules* et *Laboratory Safety Monograph*;
- les micro-organismes pouvant exiger des contrôles de viabilité que la CNCM n'est pas techniquement en mesure d'effectuer;
- les mélanges de micro-organismes non définis ou non identifiables.

La CNCM se réserve le droit de refuser toute culture de cellules qui, selon le conservateur, présente un risque inacceptable ou ne se prête pas, pour des raisons techniques, à la manipulation, ainsi que tout micro-organisme pour raison de sécurité : dangers particuliers pour l'homme, les animaux, les végétaux et l'environnement.

Dans l'éventualité du dépôt de cultures non lyophilisées ou non lyophilisables, la CNCM doit être consultée, préalablement à la transmission du micro-organisme, sur les possibilités et les conditions d'acceptation des échantillons; cependant, il est recommandé de procéder dans tous les cas à cette consultation préalable.

---

**Barème des taxes**

	<u>EUR</u>
a) Conservation :	
- bactéries, champignons filamenteux, levures et phages	
- lyophilisés	609,80
- congelés à -80°C	701,27
- congelés en azote liquide	1 448,27
- cultures cellulaires	
- virus animaux	
- propagés sur oeufs embryonnés	788,92
- propagés sur cellules en culture	1 086,96
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité :	
- nécessitant un contrôle de viabilité	106,71
- dans les autres cas	18,29
c) Remise d'un échantillon (plus frais d'expédition)	106,71
d) Communication d'informations ou délivrance d'une attestation	38,11

Les taxes sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), suivant la réglementation française en vigueur.

Dernière modification : octobre 2008

## Hongrie

---

### Autorité de dépôt internationale

Collection nationale des micro-organismes agricoles et industriels (CNMAI)  
 Faculté des sciences alimentaires  
 Université Corvinus de Budapest  
 Somlói út 14-16  
 1118 Budapest

Téléphone : (36-1) 482 63 22  
 Télécopieur : (36-1) 482 63 22  
 E-mail : judit.tornai@uni-corvinus.hu  
 Internet : <http://ncaim.uni-corvinus.hu>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Bactéries (*Streptomyces* compris), à l'exclusion des espèces pathogènes pour l'homme (par exemple, *Corynebacterium diphtheriae*, *Mycobacterium leprae*, *Yersinia pestis*, etc.).

Champignons, levures et moisissures comprises, à l'exclusion de certaines espèces pathogènes (*Blastomyces*, *Coccidioides*, *Histoplasma*, etc.), ainsi que certains basidiomycètes et champignons phytopathogènes qui ne peuvent pas être conservés de façon fiable.

Ne peuvent pas, pour le moment, être acceptés en dépôt :

- les virus, phages, rickettsies,
- les algues, protozoaires,
- les lignées de cellules, hybridomes.

---

### Barème des taxes

	<u>HUF</u>
a) Conservation	150 000
b) Délivrance d'un récépissé selon la règle 8.2 du Règlement d'exécution du traité et de la communication selon la règle 7.6 du Règlement d'exécution du traité	10 000
c) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité à l'exception de celle prévue dans la première phrase de la règle 10.2(e) du Règlement d'exécution du traité	25 000
d) Remise d'échantillons à l'exception de celle prévue dans la première phrase de la règle 11.4.h) du Règlement d'exécution du traité	30 000

Dernière modification : octobre 2008

## Inde

---

### Autorité de dépôt internationale

Microbial Culture Collection (MCC)  
National Centre for Cell Science (NCCS)  
University of Pune Campus, Ganeshkhind  
Pune-411007, Maharashtra  
Inde

Téléphone : (+91 20) 25708000  
Télécopieur : (+91 20) 25692259  
E-mail : yogesh@nccs.res.in  
Internet : <http://www.nccs.res.in>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

La MCC accepte en dépôt les bactéries, champignons, levures et plasmides dans un organisme hôte et/ou dans des préparations d'ADN isolé appartenant aux groupes à risques 1 et 2 selon la classification des autorités indiennes.

Les micro-organismes manipulés génétiquement et l'ADN isolé sont acceptés s'ils peuvent être traités dans une installation de type BSL-1 ou BSL-2 ou s'ils sont conformes aux organismes du groupe 1 ou 2.

La MCC se réserve le droit de refuser d'accepter un dépôt si, à son avis, celui-ci peut présenter un risque inacceptable ou si elle n'est pas en mesure de le traiter. Le dépôt de bactéries et de champignons pathogènes pour les végétaux et les animaux est accepté en provenance d'autres pays sous réserve de l'avis favorable des autorités compétentes en Inde.

Le matériel déposé est généralement conservé par lyophilisation ou dans l'azote liquide ou par toute autre méthode de conservation longue.

---

**Barème des taxes**

		<u>INR</u>
	Bactéries, champignons, levures et plasmides	
a)	Conservation selon la règle 12.1)a)i)	20 000
b)	Conversion d'un dépôt	20 000
c)	Prolongation de la durée de conservation prévue par la règle 9 (par année)	2 000
d)	Délivrance d'une déclaration de viabilité sur la base d'un contrôle	3 000
e)	Délivrance d'une déclaration de viabilité sur la base du dernier contrôle	1 000
f)	Remise d'échantillons	3 000
g)	Communication de renseignements conformément à la règle 7.6)	1 000
h)	Délivrance d'une attestation conformément à la règle 8.2)	1 000

Dernière modification : avril 2011

## Inde

### Autorité de dépôt internationale

Microbial Type Culture Collection and Gene Bank (MTCC)  
 Institute of Microbial Technology (IMTECH)  
 Council of Scientific and Industrial Research (CSIR)  
 Sector 39-A  
 Chandigarh - 160 036 (Union Territory)

Téléphone : (91-172) 263 66 80 to 94  
 Télécopieur : (91-172) 269 05 85, 269 06 32  
 E-mail : idamtcc@imtech.res.in, curator@imtech.res.in  
 Internet : <http://mtcc.imtech.res.in>

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

La MTCC acceptera les bactéries, champignons, levures, bactériophages, plasmides dans un organisme hôte ou dans des préparations d'ADN isolé appartenant aux groupes à risques 1 et 2 selon la classification des autorités indiennes.

Les micro-organismes manipulés génétiquement et l'ADN isolé seront acceptés uniquement s'ils peuvent être traités dans une installation de type S1 ou S2 ou s'ils sont conformes aux organismes du groupe 1 ou 2.

La MTCC se réserve le droit de refuser un dépôt si, à son avis, celui-ci peut présenter un risque inacceptable ou si elle n'est pas en mesure de le traiter. Le dépôt de bactéries et de champignons provenant d'autres pays, s'ils sont pathogènes pour les végétaux et les animaux et qu'ils peuvent être traités dans une installation de type S1 ou S2, sera accepté uniquement sous réserve de l'avis favorable des autorités compétentes en Inde.

### Barème des taxes

	<u>INR</u>
a) Conservation	15 000
b) Conversion d'un dépôt	15 000
c) Prolongation de la durée de conservation (par année)	2 000
d) Délivrance d'une déclaration de viabilité sur la base de test	3 000
e) Délivrance d'une déclaration de viabilité sur la base du dernier test	1 000
f) Remise d'un échantillon	3 000
g) Communication d'informations	1 000
h) Délivrance d'une attestation	1 000

Dernière modification : octobre 2008

## Italie

### Autorité de dépôt internationale

Centre de biotechnologies avancées (CBA)  
 Collection interlaboratoire de lignées cellulaires (ICLC)  
 S.S. Banca Cellule e Colture in GMP  
 Largo Rosanna Benzi, 10  
 16132 Gênes

Téléphone : (39-010) 5737 474/289  
 Télécopieur : (39-010) 5737 293  
 E-mail : iclc@istge.it  
 Internet : <http://www.iclc.it/iclceng.html>

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Lignées cellulaires et hybridomes humains et animaux, à condition qu'ils puissent être conservés dans des vapeurs d'azote liquide sans perte notable de viabilité. Les lignées cellulaires génétiquement modifiées sont également acceptées si elles appartiennent à la catégorie 1 des micro-organismes génétiquement modifiés et si elles ont été enregistrées par le déposant. Aucun dépôt de lignées cellulaires ou d'hybridomes classés dans une catégorie supérieure au niveau 2 des normes matérielles d'isolement n'est accepté.

L'ICLC se réserve le droit de refuser tout matériel dont la manipulation présente un risque inacceptable ou des difficultés techniques. Un formulaire sur les caractéristiques de la lignée cellulaire ou de l'hybridome doit obligatoirement être rempli lors du dépôt.

### Barème des taxes

	<u>EUR</u>
Lignées cellulaires et hybridomes	
a) Conservation	1 350
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	60
c) Remise d'un échantillon	150
d) Communication d'informations et demande d'autorisations aux autorités compétentes	130

Assujéties à la taxe sur la valeur ajoutée suivant le cas, les taxes sont à payer au *Centro di Biotecnologie Avanzate (Cassa di Risparmio di Genova e Imperia, n. 49, c/c 21624/20, cod. ABI 6175, cab 1594)*.

Dernière modification : décembre 2011

## Italie

---

### Autorité de dépôt internationale

Collection des levures industrielles DBVPG  
Département de biologie appliquée  
Borgo XX Giugno, 74  
06121 Pérouse

Téléphone : (39-075) 585 64 79/64 55  
Télécopieur : (39-075) 585 64 70  
E-mail : dbvpg@unipg.it  
Internet : <http://www.agr.unipg.it/dbvpg>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Levures et champignons semblables aux levures, à l'exception de ceux qui peuvent présenter des dangers pour la santé humaine.

---

### Barème des taxes

	<u>EUR</u>
a) Conservation pendant 30 ans	650
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	50
c) Remise d'un échantillon :	
- tubes d'agar obliques	40
- échantillons lyophilisés	15
d) Communication d'informations	25

Dernière modification : mai 2009

## Japon

---

### Autorité de dépôt internationale

International Patent Organism Depositary (IPOD)  
National Institute of Technology and Evaluation (NITE)  
AIST Tsukuba Central, 6  
1-1, Higashi 1-chome  
Tsukuba-shi, Ibaraki-ken 305-8566

Téléphone : (81) 29 861 60 29  
Facsimilé : (81) 29 861 60 78  
E-mail : ipod@nite.go.jp  
Internet: <http://www.nbrc.nite.go.jp/pod/>

---

### Types de micro-organismes dont le dépôt est accepté

Protozoaires, cultures de cellules végétales, semences et algues, SAUF :

- les micro-organismes classés au niveau de sécurité biologique 3 ou 4 selon les directives relatives au traitement des expérimentations de micro-organismes de l'AIST;
  - les micro-organismes appartenant aux pathogènes de catégories n<sup>os</sup> 1, 2 et 3 stipulés dans la loi sur la prévention des maladies infectieuses et le traitement médical des patients infectieux (1998);
  - les micro-organismes qui nécessitent la norme matérielle d'isolement admissible correspondant au niveau P3P pour l'expérimentation, tel que décrit dans l'ordonnance ministérielle précisant les mesures d'isolement à prendre en cas d'utilisation de type 2 d'organismes vivants modifiés pour la recherche-développement (2004), fondée sur la loi relative à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique selon le règlement d'utilisation d'organismes vivants modifiés (2003);
- et
- les mélanges de micro-organismes non définis ou non identifiés.

L'IPOD se réserve le droit de refuser tout dépôt trop difficile à traiter sur le plan technique ou juridique.

---

**Barème des taxes**

	<u>JPY</u>
a) Conservation :	
- dépôt initial	220 000
- nouveau dépôt	16 000
b) Délivrance d'une attestation	2 000
c) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité :	
- si le contrôle de viabilité est demandé	8 900
- dans les autres cas	2 000
d) Remise d'un échantillon*	10 000
e) Communication d'informations	2 000

La taxe à la consommation et la taxe locale à la consommation sont incluses dans les montants ci-dessus.

Dernière modification : avril 2012

---

\* Lorsqu'un échantillon est remis à une institution étrangère, il est perçu une taxe supplémentaire par colis, correspondant au coût d'un récipient spécial. Cette taxe est de :

- pour les cultures de cellules animales	33 000
- pour les autres micro-organismes	150

## Japon

### Autorité de dépôt internationale

National Institute of Technology and Evaluation  
 Patent Microorganisms Depository (NPMD)  
 2-5-8 Kazusakamatari  
 Kisarazu-city  
 Chiba 292-0818

Téléphone : (81) 438 20 55 80  
 Télécopieur : (81) 438 20 55 81  
 E-mail : npmd@nite.go.jp  
 Internet : <http://www.nbrc.nite.go.jp/npmd/>

### Types de micro-organismes dont le dépôt est accepté

Actinomycètes, archées, bactéries, bactériophages, champignons, cultures de cellules animales, embryons, levures et plasmides (inclus ou non dans un organisme hôte), SAUF :

- les micro-organismes relevant du niveau de biosécurité 3 ou 4 selon la classification NITE (*National Institute of Technology and Evaluation*).
- les micro-organismes qui appellent des mesures d'isolement de niveau P3 ou P4 décrites dans l'Ordonnance ministérielle précisant les mesures d'isolement à prendre en cas d'utilisation de type 2 d'organismes vivants modifiés pour la recherche-développement (2004), fondée sur la loi relative à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique selon le règlement d'utilisation d'organismes vivants modifiés (2003).

### Barème des taxes

JPY

I. Actinomycètes, archées, bactéries, bactériophages, champignons, levures et plasmides (inclus ou non dans un organisme hôte) :

a) Conservation (pendant 30 ans)	
- dépôt initial	139 000
- nouveau dépôt	9 000
b) Délivrance d'une communication selon la règle 7.6	2 000
c) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	
(i) lorsqu'un contrôle de viabilité est demandé	16 000
(ii) sur la base du dernier contrôle de viabilité	2 000
d) Remise d'un échantillon (plus charge de manipulation) <sup>1</sup>	6 000
e) Délivrance d'une attestation selon la règle 8.2	2 000

Une taxe japonaise à la consommation est prélevée pour les actes visés aux points a) et c)i) :

<sup>1</sup> Plus 6 000 yen pour manipulation pour l'institution étrangère

## II. Cultures de cellules animales et embryons :

a) Conservation (pendant 30 ans)	
- dépôt initial	149 000
- nouveau dépôt	10 000
b) Délivrance d'une communication selon la règle 7.6	2 000
c) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	
(i) lorsqu'un contrôle de viabilité est demandé	28 000
(ii) sur la base du dernier contrôle de viabilité	2 000
d) Remise d'un échantillon (plus charge de manipulation) <sup>2</sup>	7 000
e) Délivrance d'une attestation selon la règle 8.2	2 000

Dernière modification : janvier 2007

---

<sup>2</sup> Plus 35 000 yen pour manipulation et livraison à l'institut étranger

## Lettonie

---

### Autorité de dépôt internationale

Collection de souches microbiennes de la Lettonie (CSML)

Kronvalda blvd. 4

Riga LV-1586

Téléphone : (371) 6703 48 68

Télécopieur : (371) 6703 48 62

E-mail : collect@lanet.lv

Internet : <http://mikro.daba.lv>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Bactéries, champignons (y compris les levures), plasmides inclus dans un organisme hôte à l'exception des micro-organismes pathogènes de groupe à risque 3 ou 4. Les micro-organismes qui nécessitent des méthodes de culture particulières, que le CSML n'est pas techniquement en mesure d'assumer, ne seront pas acceptés.

---

### Barème des taxes

	<u>LVL</u>
a) Conservation	300
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	30
c) Remise d'un échantillon (frais d'expédition en sus)	30

Les taxes sont majorées de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui s'élève à 18%.

Dernière modification : octobre 2008

## Pays-Bas

---

### Autorité de dépôt internationale

Centraalbureau voor Schimmelcultures (CBS)  
Uppsalalaan 8  
3584 CT Utrecht

Adresse postale :  
P.O. Box 85167  
3508 AD Utrecht

Téléphone : (31-30) 212 26 00  
Télécopieur : (31-30) 251 20 97  
Internet : <http://cbs.knaw.nl>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Champignons, levures, bactéries, plasmides seuls ou inclus dans un organisme hôte des types acceptés par le CBS et phages susceptibles d'être conservés sans altération notable de leurs propriétés dans des conditions appropriées lors de la conservation à basse température, dans de l'azote liquide ou sous forme lyophilisée. Les souches nécessitant des conditions de culture spéciales peuvent être acceptées en dépôt dans des conditions particulières et moyennant paiement de taxes supplémentaires (dont le montant est indiqué sur demande).

Les bactéries ci-après du groupe pathogène I (PG I : Organisation mondiale de la santé (OMS)) ne sont acceptées que lorsqu'elles peuvent être conservées par *Rijks Instituut voor Volksgezondheid en Milieuhygiene* (RIVM), le *Centraal Diergeneeskundig Instituut* (CDI) ou l'Institut royal de recherche tropicale : *Bordetella* (toutes les espèces), *Brucella* (toutes les espèces), *Erysipelothrix* (toutes les espèces), *Leptospira* (toutes les espèces), *Listeria* (toutes les espèces), *Mycobacterium paratuberculosis*, *Pasteurella* (toutes les espèces), *Treponema* (toutes les espèces).

Les bactéries ci-après du groupe pathogène II (PG II [OMS]) ne sont acceptées que lorsqu'elles peuvent être conservées par le RIVM ou le CDI : *Bartonella* (toutes les espèces), *Francisella* (toutes les espèces), *Mycobacterium bovis*, *Mycobacterium tuberculosis*, *Pseudomonas mallei*, *Pseudomonas pseudomallei*.

Les bactéries ci-après ne sont pas acceptées : *Bacillus anthracis* et *Yersinia pestis*.

---

**Barème des taxes**

	<u>EUR</u>
a) Conservation (30 ans)	650
b) Conversion d'un dépôt	650
c) Conservation du matériel stocké pour un dépôt de 30 ans :	
- jeu de 10 ampoules de matériel lyophilisé	125
- jeu de 10 pailles congelées	175
d) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité, hormis les cas où la règle 10.2.e) du Règlement d'exécution du Traité de Budapest s'applique :	
- si le test de viabilité doit être effectué	80
- sur la base du dernier test de viabilité effectué	25
e) Communication d'informations	25
f) Délivrance d'une attestation	25
g) Remise d'un échantillon :	
- conformément aux règles 11.2.ii), 11.3.a) et 11.3.b) du Règlement d'exécution du Traité de Budapest	100
- conformément à la règle 11.2.i) du Règlement d'exécution du Traité de Budapest :	
- tube d'agar oblique	40
- ampoule lyophilisée	15
h) Surtaxe pour couvrir les frais administratifs et bancaires	10

Dernière modification : décembre 2001

## Pologne

### Autorité de dépôt internationale

Collection IBAA de micro-organismes industriels  
 Institut de biotechnologie agricole et alimentaire (IBAA)  
 Ul. Rakowiecka 36  
 02-532 Varsovie

Téléphone : (48-22) 606 36 91, 606 36 00  
 Télécopieur : (48-22) 849 04 28  
 E-mail : kolekcja@ibprs.pl ou misiewicz@ibprs.pl

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Sont acceptés les bactéries, levures et champignons filamenteux qui peuvent faire l'objet d'une conservation longue sans altération notable de leurs propriétés initiales.

Avis :

- Les agents pathogènes dangereux et les espèces qui peuvent présenter un danger pour l'homme et les animaux ne sont pas acceptés;
- La Collection IBAA de micro-organismes industriels n'accepte pas en dépôt les micro-organismes nécessitant des conditions de culture spéciales qu'elle n'est techniquement pas en mesure d'offrir;
- Les mélanges, les cultures sans description scientifique ainsi que celles qui ne peuvent être identifiées ne sont pas acceptés.
- Lors du dépôt de souches contenant un plasmide, la Collection IBAA de micro-organismes industriels exige des renseignements sur ledit plasmide et sa souche hôte en ce qui concerne leurs propriétés et leur classement (groupe P1, P2, P3 ou P4). La collection accepte uniquement les plasmides et les souches hôtes appartenant au groupe P1.

### Barème des taxes

	<u>PLN</u>
a) Conservation	3 400
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	350
c) Remise d'un échantillon	400

Dernière modification : septembre 2004

## Pologne

### Autorité de dépôt internationale

Collection polonaise de micro-organismes (CPM)  
 Institut d'immunologie et de thérapie expérimentale  
 Académie polonaise des sciences  
 Ul. Weigla 12  
 53-114 Wrocław

Téléphone : (48-71) 337 11 72  
 Télécopieur : (48-71) 337 13 82  
 E-mail : [gamian@immuno.iitd.pan.wroc.pl](mailto:gamian@immuno.iitd.pan.wroc.pl)  
 Internet : <http://immuno.iitd.pan.wroc.pl>

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Sont acceptées les bactéries (actinomycètes compris) et les bactériophages qui peuvent faire l'objet d'une conservation longue sans altération notable de leurs propriétés initiales.

Avis :

- Les agents pathogènes dangereux et les espèces pouvant présenter un danger pour l'homme et les animaux sont acceptés sous condition;
- La CPM n'accepte pas en dépôt les micro-organismes nécessitant des conditions de culture spéciales qu'elle n'est techniquement pas en mesure d'offrir;
- Les mélanges, les cultures sans description scientifique et celles qui ne peuvent être identifiées ne sont pas acceptés;
- Lors du dépôt de souches contenant un plasmide, la CPM exige des renseignements sur ledit plasmide et sa souche hôte en ce qui concerne leurs propriétés et leur classement (par exemple, groupe P1, P2 ou P4). La CPM accepte uniquement les plasmides et les souches hôtes appartenant au groupe P1.

### Barème des taxes

	<u>PLZ</u>
a) Conservation	1 200
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	40
c) Remise d'un échantillon	100

Dernière modification : mars 2004

## République de Corée

---

### Autorité de dépôt internationale

Centre coréen de cultures de micro-organismes (CCCM)  
361-221, Yurim B/D  
Honje 1, Sudaemun  
Séoul 120-091

Téléphone : (82-42) 392 09 50  
Télécopieur : (82-42) 392 28 59  
Internet : <http://www.kccm.or.kr>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Bactéries, actinomycètes, champignons, levures, plasmides, bactéries contenant des plasmides, virus, bactériophages, SAUF :

- les hybridomes, les cultures de tissus végétaux, les rickettsies;
- les micro-organismes pouvant exiger des contrôles de viabilité que le CCCM n'est pas techniquement en mesure de réaliser;
- les mélanges de micro-organismes non définis ou non identifiables.

Le CCCM se réserve le droit de refuser tout micro-organisme pour des raisons de sécurité, c'est-à-dire lorsqu'il présente des dangers particuliers pour l'homme, les animaux, les végétaux et l'environnement. Lorsqu'un dépôt concerne un micro-organisme non lyophilisable, le CCCM doit être consulté au préalable sur les conditions d'acceptation.

---

### Barème des taxes

	<u>KRW</u>
a) Conservation :	
- dépôt initial	700 000
- nouveau dépôt	70 000
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	70 000
c) Remise d'un échantillon :	
- micro-organismes	70 000
- lignées cellulaires	100 000

Les montants ci-dessus s'entendent toutes taxes comprises.

Dernière modification : avril 2001

## République de Corée

---

### Autorité de dépôt internationale

Collection coréenne de cultures de référence (CCCR)  
52, Oun-dong  
Yusong-Ku  
Taejon 305-333

Téléphone : (82-42) 860 4618, 860 4612  
Télécopieur : (82-42) 860 4677, 860 4625  
E-mail : jslee@kribb.re.kr  
Internet : <http://www.brc.re.kr/>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

ADN (ADN eucaryote), algues, bactéries (y compris les actinomycètes), bactéries contenant des plasmides, bactériophages, cultures de cellules (y compris les lignées d'hybridomes), champignons (y compris les levures), cultures de cellules humaines, cultures de cellules végétales, embryons animaux, embryons murins, moisissures, protozoaires et virus animaux et végétaux, semences végétales, SAUF :

- les micro-organismes ayant des propriétés qui présentent ou peuvent présenter des dangers pour la santé ou pour l'environnement;
- les micro-organismes dont la manipulation nécessite le type d'isolation particulier exigé pour les expériences.

---

### Barème des taxes

	<u>KRW</u>
a) Conservation :	
- dépôt initial	700 000
- nouveau dépôt	70 000
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	70 000
c) Remise d'un échantillon :	
- micro-organismes	70 000
- lignées cellulaires	100 000

Les montants ci-dessus s'entendent toutes taxes comprises.

Dernière modification : octobre 2008

## République de Corée

---

### Autorité de dépôt internationale

Fondation coréenne de recherche sur les lignées cellulaires (FCRLC)  
 Institut de recherche sur le cancer  
 Université nationale de Séoul  
 Faculté de médecine  
 28 Yungon-dong, Chongno-gu  
 Séoul 110-799

Téléphone : (82-2) 3668 7915  
 Télécopieur : (82-2) 742 0021  
 Internet : <http://cellbank.snu.ac.kr>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Lignées cellulaires (animales, végétales et hybridomes), SAUF :

- les lignées cellulaires ayant des propriétés qui présentent ou peuvent présenter des dangers pour la santé ou pour l'environnement;
- les lignées cellulaires qui exigent des conditions particulières pour la réalisation d'expériences.

---

### Barème des taxes

	<u>KRW</u>
a) Conservation :	
- dépôt initial	700 000
- nouveau dépôt	70 000
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	70 000
c) Remise d'un échantillon :	
- micro-organismes	70 000
- lignées cellulaires	100 000

Les montants ci-dessus s'entendent toutes taxes comprises.

Dernière modification : octobre 2008

## République tchèque

---

### Autorité de dépôt internationale

Collection tchèque de micro-organismes (CTM)  
Tvrdeho 14  
602 00 Brno

Téléphone : (420) 549 491 430  
Télécopieur : (420) 543 247 339  
E-mail : ccm@sci.muni.cz  
Internet : <http://www.sci.muni.cz/ccm>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Bactéries (actinomycètes compris), champignons filamenteux, levures et micro-organismes semblables aux levures qui peuvent faire l'objet d'une conservation longue sans altération notable de leurs propriétés initiales, ainsi que les plasmides inclus dans un organisme hôte.

La CTM n'accepte en dépôt que les bactéries, champignons filamenteux, levures et micro-organismes semblables aux levures qui appartiennent au groupe à risque I ou II d'après le *Manuel de sécurité biologique en laboratoire* (Organisation mondiale de la santé, Genève 1983).

La CTM n'accepte pas en dépôt les micro-organismes nécessitant des conditions de culture spéciales qu'elle n'est pas techniquement en mesure d'offrir.

Les cultures sans description scientifique et celles qui ne peuvent pas être identifiées ne sont pas acceptées.

Lors du dépôt de souches contenant un plasmide, la CTM exige des renseignements sur ledit plasmide et sa souche hôte en ce qui concerne leurs propriétés et leur classement (soit, le groupe P1, P2, P3 ou P4). Elle accepte uniquement les plasmides qui appartiennent au groupe P1.

---

### Barème des taxes

Dépôt de brevets des cultures	<u>CZK</u>
(a) Dépôt et conservation pendant 30 ans	23,000
(b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	700
(c) Remise d'un échantillon	1,000

La taxe sur la valeur ajoutée (20%) sera appliquée si nécessaire en supplément. Des frais supplémentaires seront demandés pour toute manipulation, tous frais postaux et bancaires. Une avance pourra être réclamée pour toute commande en provenance de l'étranger.

Dernière modification : juillet 2011

## Royaume-Uni

---

### Autorité de dépôt internationale

CABI Bioscience, UK Centre (IMI)  
 Bakeham Lane  
 Englefield Green  
 Egham, Surrey TW20 9TY

Téléphone : (44 (0) 1491) 829 016  
 Télécopieur : (44 (0) 1491) 829 100  
 E-mail : [microbiologicalservices@cabi.org](mailto:microbiologicalservices@cabi.org)  
 Internet : <http://www.cabi.org>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Nématodes, isolats de champignons (y compris les levures) et bactéries (y compris les actinomycètes), autres que les espèces notoirement pathogènes pour l'homme et l'animal, qui peuvent être conservés sans altération notable de leurs propriétés par les méthodes de conservation usuelles. Organismes des deux premières catégories définies par l'ACDP\*.

Nonobstant ce qui précède, l'IMI se réserve le droit de refuser d'accepter en dépôt tout matériel qui, selon le conservateur, présente un danger inacceptable ou ne se prête pas, pour des raisons techniques, à la manipulation. L'IMI n'accepte que les organismes qui peuvent être conservés durablement, sans subir de modification notable, par congélation dans l'azote liquide ou par lyophilisation.

---

### Barème des taxes

	<u>GBP</u>
a) Conservation	600
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	80
c) Remise d'un échantillon	55
d) Délivrance d'une attestation	25
e) Communication d'informations	25

Les taxes acquittées au Royaume-Uni sont assujetties à la taxe à la valeur ajoutée, au taux en vigueur.

Dernière modification : octobre 2008

---

\* Advisory Committee on Dangerous Pathogens : *Categorization of Pathogens according to Hazard and Categories of Containment*, ISBN 0-11-883761-3, HMSO, Londres.

## Royaume-Uni

---

### Autorité de dépôt internationale

Culture Collection of Algae and Protozoa (CCAP)  
 Scottish Association for Marine Science  
 Dunstaffnage Marine Laboratory  
 Oban, Argyll PA37 1QA  
 Scotland

Téléphone : (+44 (0)) 1631 559 000 or 1631 559 268 (ligne directe)

Télécopie: (+44 (0)) 1631 559 001

Courrier électronique : ccap@sams.ac.uk

Internet : www.ccap.ac.uk

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

- Algues d'eau douce, algues terrestres, protozoaires non parasites (Institute of Freshwater Ecology), et
- Algues marines autres que les grandes algues marines (Dunstaffnage Marine Laboratory).

---

### Barème des taxes

	<u>GBP</u>
a) Conservation :	
- souches cryogénisées	600
- autres méthodes de taxe de conservation	au cas-par-cas
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	50
c) Remise d'un échantillon (frais d'expédition en sus)	40
d) Délivrance d'une attestation	20

Les taxes sont majorées de la taxe à la valeur ajoutée, s'il y a lieu.

Dernière modification : décembre 2004

## Royaume-Uni

---

### Autorité de dépôt internationale

European Collection of Cell Cultures (ECACC)  
Health Protection Agency - Porton Down  
Salisbury, Wiltshire SP4 0JG

Téléphone : (44-1980) 61 25 12  
Télécopieur : (44-1980) 61 13 15  
E-mail : ecacc@hpa.org.uk  
Internet : <http://www.ecacc.org.uk>

---

### Types de micro-organismes dont le dépôt est accepté

Lignées cellulaires animales, lignées cellulaires humaines, lignées cellulaires génétiquement modifiées et hybridomes pouvant être conservés durablement par congélation, sans altération notable ni perte de leurs propriétés; virus susceptibles de faire l'objet d'essais sur culture cellulaires; ADN recombinant eucaryote et viral, soit sous forme de simples préparations d'ADN, soit cloné dans un organisme hôte.

La collection n'accepte aucun dépôt au-delà de la catégorie 4 de l'ACDP (Advisory Committee on Dangerous Pathogens) et de la catégorie 4 de l'ACGM (Advisory Committee on Genetic Modification).

À noter :

- Aucun dépôt se rapportant à un brevet ne doit être envoyé à l'ECACC tant que celle-ci n'aura pas reçu et examiné une évaluation de risque biologique. Après examen favorable d'une évaluation de risque, le client sera invité à expédier le matériel qu'il souhaite déposer. Les formulaires d'évaluation de risque sont disponibles sur le site Web de l'ECACC.
- Le traitement des micro-organismes dont la manipulation doit s'effectuer au niveau de confinement 4 peut demander plus longtemps, selon la disponibilité d'installations de confinement à haute sécurité. Le prix facturé pour un traitement en laboratoire de confinement à haute sécurité est nécessairement plus élevé compte tenu du surcoût pour l'ECACC.
- Les organismes génétiquement modifiés des classes d'activité 2 à 4 ne sont pas acceptés tant que l'ECACC n'a pas obtenu l'autorisation de la Direction de la sécurité et de la santé du Royaume-Uni (Health and Safety Executive-HSE). Cette autorisation est délivrée à l'ECACC moyennant le paiement d'une taxe, qui sera facturée au client (voir ci-dessous). Prévoir plusieurs semaines pour cette procédure d'approbation.
- L'ECACC se réserve le droit de refuser d'accepter en dépôt tout matériel qui, de l'avis du conservateur, présente un danger inacceptable ou ne se prête pas, pour des raisons techniques, à la manipulation. L'ECACC n'acceptera que les organismes qui peuvent être conservés durablement à la température appropriée sans subir de modification notable.

**Barème des taxes**

	<u>GBP</u>
1. Lignées cellulaires	
a) Dépôt et conservation conformément à la règle 6.1 du Traité de Budapest, y compris certificat et déclaration sur la viabilité	950
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité (nouvelle ou actualisée) en vertu de la règle 10.2 du Traité de Budapest	80
2. Virus	
a) Dépôt et conservation conformément à la règle 6.1 du Traité de Budapest, y compris certificat et déclaration sur la viabilité	1 100
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité (nouvelle ou actualisée) en vertu de la règle 10.2 du Traité de Budapest	150
3. ADN recombinant eucaryote et viral, soit sous forme de simples préparations d'ADN, soit cloné dans un organisme hôte	
a) Dépôt et conservation conformément à la règle 6.1 du Traité de Budapest, y compris certificat et déclaration sur la viabilité	600
b) Délivrance d'un test ADN ou d'une déclaration sur la viabilité (selon le cas) conformément à la règle 10.2 du Traité de Budapest	80
4. Conditions générales	
a) Organismes exigeant un confinement de niveau 4	Prix à la demande
b) Catégories 2 à 4 de l'ACGM et taxe d'enregistrement HSE	Prix à la demande
c) Remise d'un échantillon (frais d'expédition non compris)	100
d) Délivrance d'un certificat (nouveau ou modifié)	50
e) Taxe administrative de modification	50

Assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée suivant le cas, les taxes sont à régler à la *Health Protection Agency - Porton Down*.

Dernière modification : juillet 2005

## Royaume-Uni

---

### Autorité de dépôt internationale

National Collections of Industrial, Food and Marine Bacteria (NCIMB)  
NCIMB Ltd.  
Ferguson Building  
Craibstone Estate  
Bucksburn  
Aberdeen AB21 9YA

Téléphone : (44-1224) 711 100 ou 711 111 (direct dial)  
Facsimilé : (44-1224) 711 299  
E-mail : t.dando@ncimb.com  
Internet : <http://www.ncimb.com>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Les bactéries (y compris les actinomycètes), les levures et les bactériophages, dont les micro-organismes génétiquement modifiés (OGM) appartenant au groupe 2 et à la classe 1 de l'ACDP.

Les OGM de la classe 2 peuvent être acceptés en dépôt uniquement au cas par cas. Le dépôt peut alors s'effectuer dans un délai beaucoup plus long (au minimum 45 jours) et des frais supplémentaires sont facturés au titre des dépenses administratives engagées aux fins du respect des exigences.

Tous les dépôts doivent pouvoir être conservés par lyophilisation ou congélation dans l'azote liquide sans modification notable de leurs propriétés.

La NCIMB accepte aussi les semences orthodoxes, c'est-à-dire celles dont le taux d'humidité peut être porté à un faible niveau et qui peuvent être stockées à des températures inférieures à -20 °C sans détérioration. Toutes les cultures arables et de nombreuses petites espèces ligneuses à semences produisent des semences orthodoxes.

Les semences récalcitrantes, telles que celles du cacao, du caoutchouc, de certains fruits tropicaux et de grandes espèces ligneuses à semences, qui ne peuvent pas être séchées sans détérioration, ne sont pas acceptées.

L'acceptation de semences par les NCIMB ainsi que la fourniture d'échantillons de celles-ci sont soumises à tout moment aux dispositions du décret de 1987 "Plant Health (Great Britain) Order", et à toute modification ou révision dont ce décret peut faire l'objet.

Les NCIMB doivent être informées à l'avance de tous dépôts de semences envisagés, de sorte qu'elles puissent veiller à ce que la totalité des règles pertinentes soient respectées. Toutes semences reçues sans notification préalable peuvent être détruites immédiatement. Nonobstant ce qui précède, les NCIMB se réservent le droit de refuser d'accepter en dépôt tout matériel dont le conservateur estime qu'il présente un danger inacceptable ou qu'il est techniquement trop difficile à manipuler.

Exceptionnellement, les NCIMB pourront accepter des dépôts qu'il est impossible de conserver autrement qu'en culture active, mais l'acceptation de tels dépôts devra être décidée, et les taxes y relatives être fixées, cas par cas, par négociation préalable avec le futur déposant.

---

**Barème des taxes**

	<u>GBP</u>
Conservation d'un micro-organisme/graine	650
Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	90
Remise d'un échantillon selon la règle 11.2 et 11.3 (plus frais d'expédition)	75

Les taxes sont payables aux NCIMB. Le cas échéant, elles sont assujetties à la taxe à la valeur ajoutée au taux en vigueur.

Lorsque les dispositions réglementaires obligent les NCIMB à obtenir une licence ou un certificat avant d'accepter des semences en dépôt, le coût effectif de l'obtention de cette licence ou de ce certificat est à la charge du déposant.

Dernière modification : décembre 2010

## Royaume-Uni

---

### Autorité de dépôt internationale

National Collection of Type Cultures (NCTC)  
Health Protection Agency Centre for Infections  
61 Colindale Avenue  
Londres NW9 5EQ

Téléphone : (44-020) 8327 6744  
Télécopieur : (44-020) 8205 7483  
E-mail : [nctc@hpa.org.uk](mailto:nctc@hpa.org.uk)  
Internet : <http://www.hpacultures.org.uk>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Bactéries qui peuvent être conservées, sans modification notable de leurs propriétés, par lyophilisation, et qui sont pathogènes pour l'homme et/ou l'animal.

---

### Barème des taxes

	<u>GBP</u>
a) Conservation	450
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	60
c) Remise d'un échantillon (frais d'expédition en sus)	45
d) Déclaration de conservation sur 30 années pour les souches déjà déposées	50

Le point a) vise les micro-organismes du groupe de risque 2 (pour le groupe de risque 3, la taxe est majorée de 50 %). En ce qui concerne les points c) et d), les taxes sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur.

Dernière modification : octobre 2008

## Royaume-Uni

---

### Autorité de dépôt internationale

National Collection of Yeast Cultures (NCYC)  
 Institute of Food Research  
 Norwich Research Park  
 Colney  
 Norwich NR4 7UA

Téléphone : (44 (0) 1603) 255 274  
 Télécopieur : (44 (0) 1603) 458 414  
 E-mail : [ncyc@ncyc.co.uk](mailto:ncyc@ncyc.co.uk)  
 Internet : <http://www.ncyc.co.uk>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Levures n'appartenant pas à une espèce notoirement pathogène et pouvant être conservées, sans modification notable de leurs propriétés, par lyophilisation ou, conservées dans un liquide nitrogène.

---

### Barème des taxes

	<u>GBP</u>
a) Conservation	440
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité, lorsque assujettie à une taxe	100
c) Remise d'un échantillon (frais d'expédition et de transport en sus pour les destinations hors Royaume-Uni)	82

Les taxes acquittées au Royaume-Uni sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur.

Dernière modification : octobre 2008

## Royaume-Uni

---

### Autorité de dépôt internationale

National Institute for Biological Standards and Control (NIBSC)  
Blanche Lane  
South Mimms  
Potters Bar  
Herts., EN6 3QG

Téléphone : (+44-(0)1223) 1707 641 000  
Télécopieur : (+44-(0)1223) 1707 646 730  
E-mail : [enquiries@nibsc.ac.uk](mailto:enquiries@nibsc.ac.uk)  
Internet : [www.nibsc.ac.uk](http://www.nibsc.ac.uk)

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Lignées cellulaires animales, lignées cellulaires humaines et lignées cellulaires génétiquement modifiées pouvant être conservées durablement par congélation, sans altération notable ni perte de leurs propriétés.

À noter :

- Aucun micro-organisme se rapportant à un brevet ne doit être envoyé en dépôt au NIBSC tant que celui-ci n'a pas reçu et examiné une évaluation de risque biologique. Pour les lignées cellulaires génétiquement modifiées, la procédure prévoit également un examen formel par le Comité de sécurité biologique du NIBSC. Après examen favorable de l'évaluation de risque, le client sera invité à expédier le matériel qu'il souhaite déposer. Les formulaires d'évaluation de risque sont disponibles sur le site Web du NIBSC.
- Le traitement des micro-organismes dont la manipulation doit s'effectuer à un niveau de confinement supérieur à 2 peut demander plus longtemps, selon la disponibilité d'installations de confinement à haute sécurité. Le prix facturé pour un traitement en laboratoire de confinement à haute sécurité est nécessairement plus élevé compte tenu du surcoût pour le NIBSC.

- Le NIBSC se réserve le droit de refuser d'accepter en dépôt tout matériel qui, à son avis, présente un danger inacceptable ou ne se prête pas, pour des raisons techniques, à la manipulation. Le NIBSC n'acceptera que les organismes qui pourront être conservés durablement à la température appropriée sans subir de modification notable.

---

### **Barème des taxes**

	<u>GBP</u>
Lignées cellulaires	
a) Dépôt et conservation, y compris certificat et déclaration sur la viabilité	1 000
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité (nouvelle ou actualisée)	100
c) Remise d'un échantillon (frais d'expédition non compris)	100
d) Délivrance d'un certificat (nouveau ou modifié)	50
e) Taxe administrative de modification	50

Les taxes, majorées s'il y a lieu de la taxe sur la valeur ajoutée, sont à régler au NIBSC.

Dernière modification : février 2007

## Slovaquie

---

### Autorité de dépôt internationale

Collection de culture de levures (CCL)  
Institut de chimie  
Académie slovaque des sciences  
Dúbravská cesta, 9  
845 38 Bratislava

Téléphone : (421-2) 59 41 02 62  
Télécopieur : (421-2) 59 41 02 22  
E-mail : chemslav@savba.sk  
Internet : <http://www.chem.sk/activities/yeast/ccy>

---

### Types des micro-organismes dont le dépôt est accepté

Levures qui peuvent être conservées dans l'azote liquide ou en tant que cultures actives sans aucune altération notable de leurs propriétés.

Levures qui peuvent être conservées selon des techniques de laboratoire normales, sans adaptation considérable lors de la conservation dans l'azote liquide ou sur gélose oblique.

---

### Barème des taxes

	<u>Euros</u>
a) Conservation	664
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	33
c) Remise d'un échantillon	40

Dernière modification : août 2011

[Fin du document]